



Communication de la section SM-TE *suite à l'expertise SECAFI* *sur le projet de fusion entre* *Eramet Research et Eramet Ingénierie*

Section ERAMET

N° 007 22 juin 2018

Vos délégués syndicaux CFDT, CFE-CGC et SM-TE, dans une lettre conjointe du 24 avril 2018, ont solidairement transmis à la Direction leurs inquiétudes concernant les emplois dans le cadre de la fusion prévue entre Eramet Research et Eramet Ingénierie, et ont préconisé l'appel à un expert.

Vos élus, dans les jours qui suivent, ont voté, conformément à la loi et à leurs droits, pour qu'un expert indépendant vienne apporter son point de vue. Ce rapport, écrit par Monsieur Mathieu Vermel, de SECAFI, nous est parvenu dans sa version finale le 20 juin 2016.

C'est un bon rapport, dans le sens où nous y lisons une confirmation de notre point de vue :

- 1 – **cette fusion est utile** : elle va rapprocher deux métiers à la fois différents et complémentaires,
- 2 – **cette fusion est clarifiante** : elle définit qui sont les moteurs et orienteurs principaux de l'innovation, devant conjuguer les impératifs de court terme et long terme, métier par métier,
- 3 – **cette fusion est motivante**, car elle entend mettre en œuvre des outils concrets d'écoute des idées, et de mise en valeur de vos talents.

En revanche, l'expert de SECAFI s'est heurté à un certain nombre de viscosités internes que nous nommerons ***oldways, et qui ne sont pas acceptables*** :

1 – **aucune rencontre** avec des directeurs de la Branche Minière, notre client principal, n’a eu lieu, permettant de recueillir leurs besoins en R&D,

2 – **aucun engagement de long terme**, de type plan à 3 ou 5 ans, même sous une forme partielle – par exemple sur la R&D stratégique, ou sur les programmes qui sont par nature pluriannuelles, n’a pu être obtenu, même en réciprocité des améliorations d’organisation que vous avez mises en place depuis la mini-T, et qui fonctionnent.

3 – il semble que, du bout des lèvres, l’expert de SECAFI a pu faire valoir et surtout **faire reconnaître en « off »** que, dans l’absolu, la D.A.I. des Branches (Direction des Affaires Industrielles) font intrinsèquement, et par nature, partie de l’UES sans y être encore juridiquement. Bref, le point 3 n’existe pas.

La section SM-TE d’Eramet considère donc que les vertus d’agilité et de simplification des processus sont en marche dans notre Organisation, futur **ERAMET IDEAS**, mais que telle n’est pas la situation dans certaines sphères connexes chez nos uniques clients dont nous sommes en dépendance économique.

Gageons que Madame C. B. saura remédier depuis le haut, ce que nous échouons à faire depuis le bas, dans l’établissement d’un outil de pilotage de relations durables.

Nous rappelons à tous les salariés d’ERAMET, d’ERAMET RESEARCH et d’ERAMET INGENIERIE que le SM-TE est le seul syndicat national à permettre une inscription anonyme. Pour ce faire, écrivez à : sm-te@travaillonsensemble.com à partir d’un compte courriel personnel, le SM-TE vous fournira la marche à suivre.

Vous adhérez à notre action ? Soutenez-la et devenez membre SM-TE

Pour permettre au plus grand nombre de se réapproprier le syndicalisme, le syndicat SM-TE s’oblige dans ses statuts à être financé uniquement par ses adhérents pour garantir d’être sous leur contrôle et au service de leur représentation, et s’interdit tout financement d’origine patronale ou politique.

Bulletin d’adhésion et de soutien : www.travaillonsensemble.org cotisation annuelle : 30 à 50 €

Siège social : 6 bis rue de la Paroisse, 78000 VERSAILLES

Contact SM-TE : 06.98.05.13.80 sm-te@travaillonsensemble.org www.travaillonsensemble.org